

L'aide à l'interprétation ne remplace pas le texte du règlement et n'a aucun effet juridique. Elle est continuellement actualisée. Toutes les indications sont fournies sans garantie.

Définition Port du masque obligatoire renforcé* : Masque médical de protection du visage (masque chirurgical), masque à la norme KN95/N95 ou FFP2, ou à une norme comparable.

Définition Nombre de personnes limité** : Établissements d'une surface totale inférieure ou égale à 800 m² : une personne pour 10 m² de surface de vente ou de visite. Pour les surfaces de vente ou de visite comprises entre 801 et 2000 m², une personne pour 10 m² jusqu'à 800 m², puis une personne pour 20 m² pour la surface de vente et de visite dépassant 800 m². Pour les surfaces de vente et de visite à partir de 2001 m², une personne pour 10 m² jusqu'à 800 m², puis une personne pour 20 m² pour la surface de vente et de visite dépassant 800 m² jusqu'à 2000 m², et enfin une personne pour 40 m² pour la surface de vente et de visite restante dépassant 2000 m².

Définition Test obligatoire*** : Le test prévu pour détecter la présence du coronavirus SARS CoV-2 doit être effectué soit sous forme de test antigénique PoC réalisé par du personnel qualifié (test rapide), soit sous forme de test antigénique PoC à utiliser soi-même (autotest) (test obligatoire). Le test rapide doit avoir été effectué dans les 24 heures précédant l'entrée dans l'établissement. L'autotest doit être effectué directement sur place par la visiteuse ou le visiteur avant d'entrer dans l'établissement, en présence d'une personne désignée par l'exploitant de l'établissement. Sur demande, l'exploitant est tenu de délivrer une attestation du résultat indiquant l'heure de l'autotest. Cette attestation peut ensuite être utilisée pendant 24 heures dans d'autres établissements.

Définition Sonnette d'alarme**** : Par dérogation aux dispositions de la 18^e Ordonnance relative à la lutte contre le coronavirus, les communes adoptent, en fonction des incidences régionales, des décisions de portée générale comportant des réglementations plus strictes. Dans les circonscriptions administratives et les communautés urbaines dans lesquelles le nombre de nouvelles infections sur sept jours pour 100 000 habitants (incidence sur 7 jours) est compris entre 50 et 100 pendant trois jours consécutifs, cela concerne les domaines du commerce de détail, du sport et des répétitions pour les amateurs. Dans les circonscriptions administratives et les communautés urbaines dans lesquelles le nombre de nouvelles infections sur sept jours pour 100 000 habitants (incidence sur 7 jours) est compris supérieur à 100 pendant trois jours consécutifs, cela concerne en plus la restriction des contacts dans l'espace public, la restauration extérieure, les services prodigués près du corps, les jardins zoologiques, les zoos/parcs animaliers, les jardins botaniques et établissements similaires, ainsi que les musées, les expositions, les sites commémoratifs et établissements similaires.

Règles de printemps relatives au coronavirus – Qu'est-ce qui est autorisé, qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Sont concerné(e)s :	Ouvert / Fermé / Autorisé / Interdit	Mesures de protection
Pêche à la ligne	autorisée	Règle de distanciation Restriction des contacts
Antiquaires	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Archives	ouvertes Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Ateliers	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Débits de boissons	Interdits pour les services d'enlèvement et de livraison ainsi que pour la vente à l'extérieur	
Bateaux de plaisance	interdits	
Restoroutes	ouverts, pas de consommation sur place à l'intérieur ; ouverture autorisée à l'extérieur Sonnette d'alarme****	Voir Restauration extérieure
Concessionnaires automobiles	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Location de voitures / covoiturage	autorisé(e)	Règle de distanciation Port du masque obligatoire
Stations de lavage de voitures	autorisées	Règle de distanciation Port du masque obligatoire
Restauration extérieure	autorisée Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé sur place* Test obligatoire*** Réservation préalable obligatoire Place assise fixe Restriction des contacts à une seule

		table Distance minimum entre plusieurs tables Saisie des contacts obligatoire
Magasins spécialisés pour bébé	ouverts	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Boulangeries	ouvertes Ouverture autorisée pour consommation sur place à l'extérieur, Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Pour la restauration extérieure, voir Restauration extérieure
Répétitions de groupes	Répétitions autorisées uniquement à l'extérieur et uniquement dans le cadre de la restriction des contacts. À l'extérieur pour les groupes comptant jusqu'à 20 enfants âgés de 14 ans ou moins et une personne de plus de 14 ans.	Restriction des contacts Le protocole d'hygiène Musique doit être respecté.
Bars	fermés Ouverture à l'extérieur autorisée, Sonnette d'alarme****	Voir Restauration extérieure
Magasins de bricolage	ouverts	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Enterrements	autorisés	Port du masque obligatoire Nombre de personnes limité**
Visites dans les foyers pour enfants	autorisées	
Cantines d'entreprises et restaurants universitaires	ouverts, consommation sur place autorisée uniquement si les processus de travail ou la situation l'exigent.	Règle de distanciation Port du masque obligatoire Saisie des contacts
Bibliothèques	ouvertes Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**

Offres de formation dans des établissements publics ou privés (par exemple VHS/université populaire)	autorisées en présentiel sous forme individuelle (1:1). Offres de groupe uniquement sous forme numérique. Des exceptions peuvent être autorisées par l'administration responsable / par la mairie dans les communautés urbaines.	Port du masque obligatoire renforcé* Saisie des contacts Le protocole d'hygiène pour les mesures éducatives extrascolaires, la formation et formation continue doit être respecté
Écoles de ballet	fermées	
Musique d'instruments à vent	Cours de musique extrascolaires autorisés à l'extérieur. Répétitions autorisées à l'extérieur pour les amateurs et dans le cadre de la restriction des contacts. À l'extérieur pour les groupes comptant jusqu'à 20 enfants âgés de 14 ans ou moins et une personne de plus de 14 ans.	Restriction des contacts Le protocole d'hygiène Musique doit être respecté.
Classes de musique d'instruments à vent dans les écoles	Le chant et la musique avec des instruments à vent sont possibles à l'extérieur et dans le respect d'une grande distance (au moins 3 mètres) en petits groupes.	
Fleuristes	ouverts	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Rendez-vous pour dons de sang	autorisés	Port du masque obligatoire
Bordels et métiers de la prostitution	fermés et interdits	
Sport de boxe et arts martiaux/sport de combat	interdits	
Boutiques de mariage	ouvertes Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Commerces de combustibles	ouverts	Port du masque obligatoire renforcé*

		Nombre de personnes limité**
Librairies	ouvertes	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Bibliothèques	ouvertes Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Magasins de fournitures de bureau	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Cafés	fermés Ouverture à l'extérieur autorisée, Sonnette d'alarme****	Pour la restauration extérieure, voir Restauration extérieure
Terrains de camping / camping-car	fermés	
Répétitions de chorales et chants de chorales	Répétitions autorisées uniquement à l'extérieur et uniquement dans le cadre de la restriction des contacts. À l'extérieur pour les groupes comptant jusqu'à 20 enfants âgés de 14 ans ou moins et une personne de plus de 14 ans.	Restriction des contacts Le protocole d'hygiène Musique doit être respecté.
Copyshops	ouverts	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Manifestations	autorisées sous certaines conditions	
Réunions de propriétaires	non autorisées, alternatives virtuelles recommandées	
Centres commerciaux	ouverts	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Glaciers	fermés Ouverture à l'extérieur autorisée, Sonnette d'alarme****	Pour la restauration extérieure, voir Restauration extérieure
Magasins de matériel électronique	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Ergothérapie/thérapie d'apprentissage	autorisée	Port du masque obligatoire renforcé* dans la mesure où un port du

		masque est possible Saisie des contacts
Conseils ou traitements diététiques, assistants diététiques	autorisés	Port du masque obligatoire Règle de distanciation
Cours de premiers secours	autorisés	Règle de distanciation Port du masque obligatoire renforcé* Saisie des contacts Le protocole d'hygiène pour les mesures éducatives extrascolaires, la formation et formation continue doit être respecté
Magasins de cigarettes électroniques	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Covoiturages	autorisés	Respect des règles sanitaires (distanciation, hygiène, masque)
Écoles de conduite	ouvertes	Port du masque obligatoire renforcé* Règle de distanciation (uniquement si possible pour les cours pratiques)
Transport par ferry	autorisé	Port du masque obligatoire renforcé*
Maisons de vacances	Les offres d'hébergement à des fins touristiques sont interdites. Les logements en propriété peuvent être utilisés par leurs propriétaires.	
Exercices des pompiers et de prévention contre les catastrophes	autorisés	Port du masque obligatoire
Centres de fitness	fermés	
Marchés aux puces	interdits	
Studios photos	ouverts	Règle de distanciation Port du masque obligatoire
Magasins de photos / photographes	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**

Maisons d'accueil pour femmes	ouvertes	
Parcs de loisirs	fermés	
Coiffeurs / salons de coiffure	ouverts	Port du masque obligatoire renforcé* Règle de distanciation entre clientes / clients Test obligatoire pour les services sans masque*** Saisie des contacts
Pédicure	autorisée Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Règle de distanciation entre clientes / clients Saisie des contacts
Jardineries	ouvertes	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Préparation et suivi des naissances	autorisés en présentiel sous forme individuelle (1:1). Offres de groupe uniquement sous forme numérique. Des exceptions peuvent être autorisées par l'administration responsable / par la mairie dans les communautés urbaines.	Port du masque obligatoire renforcé* Saisie des contacts Le protocole d'hygiène pour les mesures éducatives extrascolaires, la formation et formation continue doit être respecté
Lieux commémoratifs	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Règle de distanciation
Orfèvres et bijoutiers	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Golf	autorisé	Règle de distanciation Restriction des contacts
Services religieux	autorisés	Règle de distanciation et port du masque obligatoire renforcé*, y

		compris sur place, interdiction de chanter
Sport en groupe	Entraînements autorisés sans contact à l'extérieur pour les groupes de maximum 10 personnes et une entraîneuse / un entraîneur ainsi que pour les groupes comptant jusqu'à 20 enfants âgés de 14 ans ou moins et une personne de plus de 14 ans Sonnette d'alarme****	Règle de distanciation et entraînement sans contact Saisie des contacts
Services et prestations d'artisans (au-delà des services d'urgence)	autorisés	Port du masque obligatoire Règle de distanciation
Audiologistes / audioprothésistes	autorisés	Port du masque obligatoire renforcé* Saisie des contacts
Hôtels	Les offres d'hébergement à des fins touristiques sont interdites	
Promenades avec des chiens	autorisées	Règle de distanciation
Salons de toilettage pour chiens	ouverts	Port du masque obligatoire Règle de distanciation
Écoles de dressage pour chiens	ouvertes	Port du masque obligatoire Règle de distanciation Restriction des contacts
Sports canins	autorisés Offres en groupe : voir Sport de groupe	Règle de distanciation Pour les offres en groupe, voir Sport de groupe
Snack-bars	fermés Ouverture à l'extérieur autorisée, Sonnette d'alarme****	Pour la restauration extérieure, voir Restauration extérieure
Chasse	autorisée	Pour la chasse en société, le protocole d'hygiène Chasse doit être respecté. Si la distanciation ne peut pas être respectée, le port du

		masque est obligatoire.
Auberges de jeunesse	Les offres d'hébergement à des fins touristiques sont interdites	
Location de canoës	ouverte	Port du masque obligatoire
Service d'immatriculation des véhicules	ouvert	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Garde d'enfants par une assistante maternelle	autorisée	
Services d'aide aux enfants, aux familles et aux jeunes	Offres d'activités sociales avec les enfants et les jeunes autorisées d'une manière générale	Le protocole d'hygiène pour les établissements et les offres d'activités pour les enfants et les jeunes et d'activités sociales pour les jeunes doit être respecté
Cinémas	fermés	
Kiosques	ouverts, pas de consommation sur place	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Visites d'église en dehors des services religieux	possibles	Port du masque obligatoire renforcé*
Parcs d'escalade (intérieurs et extérieurs)	fermés	
Instituts de beauté	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Test obligatoire pour les services sans masque*** Règle de distanciation entre clientes / clients Saisie des contacts
Crèches, massages pour bébés, cours de Pekip pour les tout-petits	autorisés sous forme individuelle (1:1)	
Stations de lavage pour camions	ouvertes	Port du masque obligatoire Règle de distanciation

Orthophonie	autorisée	Règle de distanciation Saisie des contacts
Points de vente de billets de loto	ouverts	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Drainage lymphatique	autorisé	Port du masque obligatoire renforcé* Saisie des contacts
Salons de massage	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Test obligatoire pour les services sans masque*** Règle de distanciation entre clientes / clients Saisie des contacts
Magasins de meubles	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Musées	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Réservation préalable obligatoire Saisie des contacts Nombre de personnes limité conformément aux instructions administratives
Écoles de musique	Cours individuels autorisés avec masque et règle de distanciation. Cours de chant et d'instruments à vent possibles uniquement à l'extérieur. À l'extérieur, les cours de musique extrascolaires sont autorisés pour les groupes comptant jusqu'à 20 enfants âgés de 14 ans ou moins et une enseignante ou un enseignant.	Règle de distanciation Port du masque obligatoire Saisie des contacts Le protocole d'hygiène Musique doit être respecté.
Musicothérapie	autorisée	Règle de distanciation et port du

		masque obligatoire Port du masque obligatoire renforcé* lorsque la distanciation ne peut pas être respectée
Foyers d'hébergement pour sans-abris	ouverts	
Opéras	fermés	
Opticiens	ouverts	Port du masque obligatoire renforcé* Règle de distanciation Saisie des contacts
Orthopédistes, techniciens en orthopédie	autorisés	Port du masque obligatoire renforcé* Règle de distanciation Saisie des contacts
Ostéopathie	autorisée	Port du masque obligatoire renforcé* Saisie des contacts
Points de réceptions et de livraison des colis	ouverts	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Services de navettes	autorisés	Port du masque obligatoire renforcé*
Entraînement individuel	Entraînement sans contact autorisé à l'extérieur pour les petits groupes de max. 10 personnes et une entraîneuse / un entraîneur Sonnette d'alarme****	Règle de distanciation Saisie des contacts
Prêteurs sur gage	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Établissements de soins	ouverts, visites possibles pour les membres de la famille ou les proches	
Physiothérapie	autorisée	Port du masque obligatoire renforcé* Saisie des contacts
Fêtes privées dans l'espace privé	Il est fortement recommandé de renoncer aux fêtes privées y compris	

	dans l'espace privé. Face à la propagation de l'infection, les fêtes sont inacceptables.	
Psychothérapies	autorisées, thérapies de groupe en respectant les règles sanitaires (distanciation, hygiène, masque)	Règle de distanciation Port du masque obligatoire renforcé* dans les situations d'attente
Agences de voyage	ouvertes Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Cours d'équitation	autorisés à l'extérieur sans contact sous forme individuelle (1:1) avec jusqu'à 10 participants en respectant les règles de distanciation, ainsi qu'en groupe avec jusqu'à 20 enfants âgés de 14 ans ou moins et une entraîneuse ou un entraîneur Sonnette d'alarme****	Voir Sport en groupe
Sport de rééducation prescrit sur ordonnance médicale	autorisé	Port du masque obligatoire renforcé* Règle de distanciation Saisie des contacts
Réparations de vélos	autorisées	Port du masque obligatoire Règle de distanciation
Magasins d'articles sanitaires	ouverts	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Saunas	fermés	
Tir sportif et champs de tir sportif	autorisés sur les terrains de sport non couverts	Règle de distanciation Restriction des contacts
Services de serrurerie	autorisés	Port du masque obligatoire Règle de distanciation
Magasins de bijoux	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Ateliers de couture	ouverts	Port du masque obligatoire

		Règle de distanciation Port du masque obligatoire renforcé* pour les services prodigués près du corps
Papeteries	ouvertes Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Piscines et parcs aquatiques	fermés	
Téléphériques	fermés	
Groupes d'entraide	autorisés	Règle de distanciation Port du masque obligatoire Saisie des contacts
Réunions de conseils municipaux	autorisées	Port du masque obligatoire
Studios de bronzage / solariums	ouverts (sous forme d'exploitation commerciale) Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Magasins de souvenirs	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Centres socioculturels	fermés	
Casinos / établissements de jeux	fermés	
Aires de jeux	ouvertes	Port du masque obligatoire pour les adultes
Commerces de spiritueux	ouverts	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Sport en général	entraînement autorisé à l'extérieur sans contact, sous forme d'entraînement individuel ou dans le respect de la restriction des contacts ; entraînement sans contact en petits groupes comptant jusqu'à max. 10 personnes et une entraîneuse ou un	Règle de distanciation Pour les offres en groupe, voir Offres de groupe

	entraîneur dans le respect des règles de distanciation (Sonnette d'alarme****) ; entraînement en groupes comptant jusqu'à 20 enfants âgés de 14 ans ou moins et une entraîneuse ou un entraîneur (Sonnette d'alarme****)	
Mariages civils	autorisés sous certaines conditions	Port du masque obligatoire, sauf pour les mariés
Tabacs	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Centres de distribution d'aliments	ouverts	Port du masque obligatoire
Écoles de danse	fermées	
Studios de tatouage	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Test obligatoire pour les services sans masque*** Règle de distanciation entre clientes / clients Saisie des contacts
Tennis	autorisé à l'extérieur dans le respect de la restriction des contacts ; entraînement sans contact en petits groupes comptant jusqu'à max. 10 personnes et une entraîneuse ou un entraîneur (Sonnette d'alarme****) ; entraînement en groupes comptant jusqu'à 20 enfants âgés de 14 ans ou moins et une entraîneuse ou un entraîneur (Sonnette d'alarme****)	Règle de distanciation Pour les offres en groupe, voir Sport de groupe
Théâtres	fermés	
Taxis	autorisés	Port du masque obligatoire renforcé*
Déménagements dans un autre	autorisés	

logement		
Conseils en assurances par un courtier	autorisés	Règle de distanciation Port du masque obligatoire
Vidéotheques	ouvertes Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité**
Vente de vins	autorisée les dégustations préalables sont interdites	Port du masque obligatoire renforcé* Nombre de personnes limité** Pour la restauration extérieure, voir Restauration extérieure
Offres de formation continue dans des salles de séminaires d'hôtels louées	autorisés en présentiel sous forme individuelle (1:1). Offres de groupe uniquement sous forme numérique. Des exceptions peuvent être autorisées par l'administration responsable / par la mairie dans les communautés urbaines	Port du masque obligatoire renforcé* Saisie des contacts Le concept d'hygiène pour les mesures éducatives extrascolaires, la formation et formation continue s'applique ici
Ateliers pour personnes handicapées	ouverts, libre choix de se rendre à l'atelier.	La présentation d'un certificat médical n'est pas nécessaire.
Sport et entraînement de compétition	entraînement autorisé à l'extérieur sans contact, sous forme d'entraînement individuel ou dans le respect de la restriction des contacts ; entraînement sans contact en petits groupes comptant jusqu'à max. 10 personnes et une entraîneuse ou un entraîneur dans le respect des règles de distanciation (Sonnette d'alarme****) ; entraînement en groupes comptant jusqu'à 20 enfants âgés de 14 ans ou moins et une entraîneuse ou un	Règle de distanciation Pour les offres en groupe, voir Sport de groupe

	entraîneur (Sonnette d'alarme****) Compétitions interdites, sauf pour le sport professionnel et le sport de haut niveau	
Centres de paris	fermés Entrée autorisée pour les placements rapides de paris	Port du masque obligatoire
Marchés hebdomadaires	autorisés	Port du masque obligatoire renforcé*
Séances de yoga	autorisées à l'extérieur sous forme d'entraînement sans contact, dans le respect de la restriction des contacts ; entraînement sans contact en petits groupes comptant jusqu'à max. 10 personnes et une entraîneuse ou un entraîneur dans le respect des règles de distanciation (Sonnette d'alarme****) ; entraînement en groupes comptant jusqu'à 20 enfants âgés de 14 ans ou moins et une entraîneuse ou un entraîneur (Sonnette d'alarme****)	Règle de distanciation Pour les offres en groupe, voir Sport de groupe
Cirques	fermés	
Zoos et parcs animaliers	ouverts Sonnette d'alarme****	Port du masque obligatoire Port du masque obligatoire renforcé* à l'intérieur Nombre de personnes limité conformément aux instructions administratives